



Saint-Aunès, le 1<sup>er</sup> avril 2010

« V. Malavielle / G. Brès »

RÉ UNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
1<sup>er</sup> AVRIL 2010  
COMPTE RENDU DE SÉANCE

Le premier avril deux mil dix à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Marie-Thérèse BRUGUIÈRE, Sénateur-Maire de Saint-Aunès.

**Présents :**

A. AQUILINA, M-F. BA, J-P. BAUD. V. CARBONELL,  
H. CRISTAU, M. DUFOUR, C. FAUCONNIER, G. GRABIEL,  
J. HELSEN. A. HUGUES, M-L. MALATERRE, B. MEYNIER,  
M. PECCOUX, C. PEREYRON, R. SALVADOR, F. THOMAS,  
J-L. VALETTE, P. VANDROUX. E. VERDELHAN.

**Absents excusés :**

A. AMASIO, a donné pouvoir à M-Th. BRUGUIÈRE,  
P. SÉGURA a donné pouvoir à H. CRISTAU.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Procès Verbal de la dernière réunion du 08 février 2010.

Emilie VERDELHAN est nommée Secrétaire de séance.

**SCOLAIRE****I - DÉCHARGE DE DIRECTION.**

Madame Marie-Françoise BA, Adjoint à la Commission Scolaire, informe le Conseil Municipal qu'en date du 1<sup>er</sup> mars 2010, l'inspection académique de l'Hérault nous a informé de l'Octroi d'un quart de décharge hebdomadaire de Direction à l'école maternelle.

Le Conseil Municipal, oui l'exposé de Madame Marie-Françoise BA, Adjoint à la Commission Scolaire, prend acte de cette décision.

**II - BUDGET PROJETS CLASSÉS DE CIRQUE DE MESDAMES HUGON ET RICHARD.**

Les ateliers de découverte des arts du cirque ont eu lieu du 25 au 29 janvier 2010 par l'école du Cirque ZEPETRA.

Le montant total des ateliers + transport s'élève à **1.524 €** (1.344 + 180 €).

La participation des familles s'élève à 500 €,

La subvention de la Mairie s'élève à 1024 €.

Sur la participation des familles, la somme de 180 € a été versée pour le transport.

En conséquence, le chèque de participation des parents s'élève à 500 € - 180 € = 320 € qui sont reversés en Mairie.

La commune devra donc acquitter la facture restante pour un montant de 1.344 € (1024 € + 320 €) à l'école du cirque ZEPETRA sur le budget projets école.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte la proposition de financement précitée, les crédits sont inscrits à l'article 6248 du B.P. 2010.

**FINANCES ET SÉCURITÉ****Henri CRISTAU****FINANCES****I - COMPTE ADMINISTRATIF 2009**

Le Compte Administratif 2009 est entièrement conforme au Compte de Gestion présenté par Monsieur le Trésorier Payeur de Mauguio.

**1/ RÉSULTATS BUDGÉTAIRES**

Les réalisations (mandats et titres) de l'exercice s'établissent globalement comme suit :

**Section de fonctionnement 2009 :**

▣ Dépenses	2.507.677,73 €
▣ Recettes	<u>2.945.225,75 €</u>
<b>Excédent</b>	<b>+ 437.548,02 €</b>

**Section d'investissement 2009 :**

▣ Dépenses	1.290.548,20 €
▣ Recettes	<u>1.744.632,67 €</u>
<b>Excédent.....</b>	<b>+454.084,47 €</b>

## RÉSULTAT DE CLÔTURE 2009

Section de fonctionnement 2009	+437.548,02 €
Section d'investissement 2009	<u>+454.084,47 €</u>
Excédent total :	+891.632,49 €

## REPORTS 2008 (Exercice N-1)

Section de fonctionnement : Excédent	+1.117.105,97 €
Section d'investissement : Déficit	- <u>885.959,76 €</u>
Excédent global reporté :	+ 231.146,21 €

## INTÉGRATION DES RÉSULTATS ET REPORTS 2010

### Section de fonctionnement:

Excédent global 2009 (F+I)	891.632,49
Report Investissement 2008	<u>-885.959,76</u>
Excédent réel 2009	+ 5.672,73
Report de l'excédent global 2008	<u>+231.146,21</u>
<b>Chap.02. Report 2010 : Excédent de fonctionnement</b>	<b>+236.818,94</b>

### Section d'investissement:

Excédent de fonctionnement 2009	437.548,02
Excédent réel 2009 transféré	- <u>5.672,73</u>
<b>Chap.1068 : Report 2010</b>	
Excédent de fonctionnement capitalisé	<b>431.875,29</b>

## 2/ EXÉCUTION DU BUDGET 2009

### DÉPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévisions B.P+D.M+Reports	Réalisations
11	Charges à caractère général	818.000,00	817.758,94
12	Charges de personnel et frais assimilés	847.000,00	846.275,64
65	Autres charges de gestion courante	386.600,00	370.263,15
66	Charges financières (intérêts)	107.400,00	107.372,85
	<b>Dépenses réelles de fonctionnement TOTAL</b>	<b>2.159.000,00</b>	<b>2.141.670,58</b>
23	Virement à la section d'investissement	1.581.000,00	
42	Opération d'ordre de transfert		366.007,15
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3.740.000,00</b>	<b>2.507.677,15</b>

## RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Prévisions B.P+D.M+Reports	Réalizations
13	Atténuation de charges	25.200,00	29.803,87
70	Produits des services du domaine	15.000,00	14.953,58
73	Impôts et taxes	2.026.300,00	1.914.374,74
74	Dotations, subventions et participations	513.000,00	596.580,48
75	Autres produits de gestion courante	6.000,00	3.270,86
77	Produits exceptionnels	37.394,03	373.606,55
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>TOTAL</b>	<b>2.622.894,03</b>	<b>2.932.563,08</b>
02	Report de l'excédent 2008	1.117.105,97	
42	Opération d'ordre de transfert		12.662,67
	<b>TOTAL GÉNÉRAL</b>	<b>3.740.000,00</b>	<b>2.945.225,75</b>

## DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Chapitre Article	Libellé	Prévisions BP+D.M+Reports	Réalizations
16	Emprunts (capital)	150.300,24	150.299,80
20	Immobilisations incorporelles	31.000,00	10.549,54
204	Subventions d'équipements	6.500,00	
21	Immobilisations corporelles	426.000,00	146.576,93
23-920	Centre Associatif	9.200,00	8.451,25
23-928	Etudes P.L.U	5000,00	1.172,08
23-937	Espace Robert Bassaget	219.500,00	218.648,32
23-945	Terrain de foot	25.000,00	3.021,69
23-946	Médiathèque André Willaime	275.500,00	270.768,98
23-948	Tennis :Club-House	43.300,00	43.196,44
23-950	Mairie : travaux	10.000,00	
23-953	Ecole Primaire	20.000,00	19.981,68
23-954	Place de la Mairie	91.500,00	88.465,47
23-955	Place Médiathèque et rue Saint-Exupéry	143.000,00	114.044,43
23-956	Parking des terrains de sport	170.000,00	149.102,45
23-957	Eglise	25.000,00	5.685,76
23-958	Impasse du Parc	8.300,00	6.825,00
23-959	Espaces Jeunes	3.740,00	
23-960	Square de la Mairie	400.000,00	38.173,37
27	Immobilisations financières (SEM ACMEO)	4.200,00	2.922,34
40	Opération d'ordre de transfert		12.662,67
	<b>TOTAL</b>	<b>2.067.040,24</b>	<b>1.290.548,20</b>

**RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

Chapitre Article	Libellé	Prévisions B.P+D.M +Report	Réalisations
10	Dotations et fonds divers	482.000,00	337.709,76
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé		885.959,76
13	Subventions	386.655,52	154.956,00
16	Emprunts et dettes assimilées	150.000,00	
24	Produits de cessions	353.344,48	
<b>Recettes réelles d'investissement TOTAL</b>		<b>1.372.000,00</b>	<b>1.378.625,52</b>
21	Virement de la section de fonctionnement	1.581.000,00	
40	Operations d'ordre de transfert		366.007,15
<b>TOTAL</b>		<b>2.953.000,00</b>	<b>1.744.632,67</b>

Après que Madame le Sénateur-Maire se soit retirée, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif 2009 présenté.

**II - APPROBATION COMPTES DE GESTION.**

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, présente au Conseil Municipal les comptes de gestion 2009, Commune et C.C.A.S., établis par Monsieur Dominique CARDI, comptable de la Commune, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2009.

Ces comptes de gestion sont conformes dans leur écriture à notre Compte Administratif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve les comptes de gestion 2009 de la Commune et du C.C.A.S.

**III - PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2 0 1 0****FONCTIONNEMENT****DÉPENSES**

Libellé	B.P. 2 0 0 8 Réalisés en €	B. P. 2 0 0 9 Réalisés en €	B. P. 2 0 1 0 en €
11 - Charges à caractère général	630.660,45	817.758,94	825.000,00
12 - Charges de personnel	811.267,73	846.275,64	900.000,00
65 - Autres charges de gestion courante	410.443,53	370.263,15	370.000,00
66 - charges financières (intérêts)	82.200,78	107.372,25	105.000,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>1.934.572,49</b>	<b>2.141.670,58</b>	<b>2.200.000,00</b>
23 - Virement à la section d'Investissement	1.410.000,00	1.581.000,00	700.000,00
Valeur comptable des immobilisations	261.814,33	366.007,15	-
<b>TOTAL</b>	<b>2.196.386,82</b>	<b>2.507.677,73</b>	<b>2.900.000,00</b>

**RECETTES**

<b>Libellé</b>	<b>B.P. 2008 Réalisés en €</b>	<b>B.P. 2009 Réalisés en €</b>	<b>B.P. 2010 en €</b>
02 - Excédent de fonctionnement N-1 rep	897.433,11	1.117.105,97	236.818,94
013 - Atténuation de charges	4.372,74	29.803,87	50.000,00
70 - Produits des services, Domaines	11.304,63	14.953,38	19.000,00
73 - Impôts et Taxes	1.934.993,62	1.914.347,74	2.060.000,00
74 - Dotations et participations	440.333,36	596.580,48	473.000,00
75 - Autres produits de gestion courante	5.540,47	3.270,86	6.000,00
77 - Produits exceptionnels	19.514,86	373.606,55	55.181,06
Valeur comptable des immobilisations	/	12.662,67	/
<b>TOTAL</b>	<b>3.313.492,79</b>	<b>2.945.225,75</b>	<b>2.900.000,00</b>

**INVESTISSEMENT****RECETTES**

<b>Chapitre</b>	<b>Libellé</b>	<b>Montant en €</b>
1068	- Excédent de fonctionnement capitalisé	431.875,29
021	- Virement de la section de fonctionnement	700.000,00
10 222	- F. C. T.V.A. 2008 (160.000) et 2009 (160.000)	360.000,00
10 223	- T.L.E.	40.000,00
1323	- Subventions : . Département : Voirie 2009 : (17.000) Voirie 2010 : (33.000) Salles Associatives.....(20.000) . Sénat : (30.000)	100.000,00
1325	- Fonds de concours C.C.P.O. : 2009 : (103.000) 2010 : (100.000)	203.000,00
1328	- Autres subventions	5.124,71
1641	- Emprunts : 2009 (Square) : (150.000) 2010 (Réserve foncière) : (150.000) 2010 (voirie) : ..... (110.000)	410.000,00
		<b>2.250.000,00</b>

## INVESTISSEMENT 2010

DÉPENSES			2.250.000,00 €
Chapitre.	Libelles	Reste à réaliser	Prévisions B.P.
<b>1641 27</b>	Remboursement annuités emprunts (117.300 €) Prêt S.P.L.A. Z.A.C. Châtaigniers ( 2.700 €)		120.000,00
<b>2031</b>	Frais d'Études	18.000,00	20.000,00
<b>204</b>	Subventions façades		12.000,00
<b>205</b>	Logiciels	2.000,00	4.000,00
<b>2111</b>	Acquisitions de Terrains : Moniquet - Le Coz - Martin		130.000,00
<b>2121</b>	Plantations		5.000,00
<b>2128</b>	Aménagements espaces verts : Bassin Escolette		30.000,00
<b>21311</b>	Travaux de bâtiments - Hôtel de ville	5.000,00	5.000,00
<b>21318</b>	Alarmes Bâtiments - Mise en conformité	3.000,00	10.000,00
<b>2151</b>	Voirie [dont piétonnier avenue de Melgueil : 80.000 €]	226.000,00	370.000,00
<b>21534</b>	Electrification lampadaires Escolette (40.000 €) Mise en souterrain : Hérault Energie (50.000 €) costières - Europe - Puits, divers (10.000 €)	20.000,00	100.000,00
<b>2182</b>	Matériel de transport : camion		30.000,00
<b>2183</b>	Informatique et bureaux	3.000,00	10.000,00
<b>2188</b>	Outillage matériel mobilier	6.000,00	13.000,00
<b>OPÉRATIONS</b>			<b>859.000,00</b>
<b>955 : 2315</b>	Place de la Médiathèque	28.900,00	30.000,00
<b>956 : 2315</b>	Parking Terrain de sports	2.000,00	2.000,00
<b>957 : 2313</b>	Eglise : Vitraux + Electricité	19.300,00	30.000,00
<b>958 : 2151</b>	Impasse du Parc	60.000,00	50.000,00
<b>960 : 2315</b>	Square Mairie	361.000,00	361.000,00
<b>961 : 2128</b>	Espace Saint-Exupéry [dont Agorespace : 40.000 €]		135.000,00
<b>962 : 21318</b>	Salle Polyvalente : éclairage scène		10.000,00
<b>963 : 2131</b>	Accessibilité		21.124,71
001	Déficit d'investissement reporté 2008		431.875,29
	Total engagé : <b>1.930.000,00 €</b>		<b>1.071.000,00</b>
	Nouvelles propositions : <b>320.000,00 €</b>		

## INVESTISSEMENT 2010

### NOUVELLES PROPOSITIONS :

Chapitre	B Â T I M E N T	1 0 0 . 0 0 0 , 0 0 €
21312	<u>Ecole</u> : - Façades, [73.000,00 €] - Film solaires, - Aménagement Cour (pluvial + espace jeux), - Douche, - Carrelage.	100.000,00 €
Chapitre	A M É N A G E M E N T E S P A C E	2 2 0 . 0 0 0 , 0 0 €
964	<b>Avenue du Mas de Sapte</b> (enrochement + Etudes Pontil)	100.000,00 €
965	<b>Avenue Bassaget - Elargissement</b>	100.000,00 €
21578	<b>Mobilier urbain - Signalisation</b>	20.000,00 €

### IV- VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2010.

Monsieur Henri CRISTAU, Président de la Commission des finances, présente au Conseil Municipal l'état 1259, on constate :

- Une progression des bases d'imposition principales :

• Taxe d'Habitation (T.H.) :

• Taxe Foncier Bâti (T.F.B.) :

tandis qu'il y a une légère diminution de la base F.N.B. :

• Taxe Foncier Non Bâti (T.F.N.B.) :

2009	2010
4.672.319	4.805.000 €
4.552.783	4.784.000 €
106.357	101.100 €

Par ailleurs, les allocations compensatrices d'exonérations sont en progression, elles passent de 31.512,00 € en 2009, à 36.121,00 € en 2010.

A taux constants, ces bases d'imposition assurent un produit fiscal de 1.275.359 €, en progression de + 40.754 € soit + 3.30 % par rapport à 2009.

Monsieur l'Adjoint aux Finances propose donc au Conseil Municipal de maintenir les taux d'imposition 2010 au taux 2009, soit :

Taxes	Base en € 2010	Taux 2009 %	Taux 2010 %	Produit fiscal €
Taxe Habitation	4.805.000	10,87	10,87	522.304
Taxe Foncier (bâti)	4.784.000	14,12	14,12	675.501
Taxe Foncier (non bâti)	101.100	76,71	76,71	77.554
	Produit Fiscal attendu			1.275.359

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'imposition 2010 de la Commune sans augmentation, conformément au tableau ci-dessus.

### V - DEMANDE DE SUBVENTION RÉSERVE PARLEMENTAIRE.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, pour parfaire le financement de l'Espace Saint-Exupéry compris entre la Médiathèque André WILLAIME et la Salle Robert BASSAGET, sollicite sur la réserve parlementaire de Madame le Sénateur-Maire une subvention de 30.000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et accepté le programme d'aménagement de l'espace Saint-Exupéry, sollicite de Madame le Sénateur-Maire la subvention précitée.

## **VI - SUBVENTION POUR RÉFECTION DE FAÇADES.**

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint aux Finances, rappelle que le Conseil Municipal a confirmé, par délibération du 09 mars 2009, sa volonté de poursuivre la politique d'embellissement des bâtisses du village ancien, dans le secteur du P.L.U. zone U1, pour les façades et clôtures définies à conserver.

Dans ce cadre, Madame MONIQUET et M. RAULIC ont présenté une demande de subvention pour le ravalement de la façade de leur immeuble situé 2, rue de la Chicane, cadastré AH 109. La facture s'élève à 16.116,10 € T.T.C. ouvrant la possibilité de subvention de 25 % pour un montant plafonné de travaux de 15.000 €, soit 3.750 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accorder une subvention de 3.750 € pour les travaux de réfection de façades à Mme MONIQUET et M. RAULIC, précise que les crédits sont prévus au BP 2010.

## **SÉCURITÉ**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ASSOCIATION « PRÉVENTION ROUTIÈRE ».**

Au titre de l'exercice 2010, l'association « Prévention Routière » nous a adressé une demande de subvention de 150 € pour contribuer à son fonctionnement.

Cette association, reconnue d'utilité publique le 3 mai 1959 et agréée par le Ministère de l'Éducation Nationale (jusqu'au 04 février 2014), a pour but « la mise en œuvre de toutes les mesures propres à diminuer le nombre d'accidents de la circulation routière.

Parmi les diverses actions de cette association qui ont concerné notre Commune, il faut citer plus particulièrement la sensibilisation des CM1 et CM2 sur les pistes d'éducation routière en liaison avec le Policier Municipal.

Le budget prévisionnel de l'exercice 2010 (163.000,00 € de recettes et 194.000,00 € de dépenses) de l'association « Prévention Routière » fait apparaître un besoin de financement complémentaire de 31.000,00 €.

Monsieur Henri CRISTAU, Adjoint délégué aux Finances, propose d'accorder la subvention demandée de 150,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 150,00 € à l'association « Prévention Routière ».

## **SPORTS - LOISIRS - ASSOCIATIONS - JEUNESSE**

**Pierre SÉGURA**

En l'absence de Monsieur Pierre SÉGURA, Adjoint aux « Sports - Loisirs - Associations - Jeunesse », Monsieur Henri CRISTAU présente les divers dossiers concernant cette Commission :

### **I - FÉRIA DE PENTECÔTE.**

Monsieur Henri CRISTAU, donne lecture du programme de la Féria de Pentecôte, établi par le Club Taurin « Lou Razetaire » ainsi que le plan d'installation des forains sur la Place de l'Escolette. Le Conseil Municipal prend acte du programme.

## **II - COMMISSION FESTIVITÉS - SUBVENTION « CLUB TAURIN ».**

Monsieur Henri CRISTAU informe le Conseil Municipal que les subventions attribuées aux associations seront réparties, suite à la réunion de la Commission « FESTIVITÉS », toutefois, il sollicite du Conseil Municipal le vote d'une subvention à titre d'avance de 10.000 € pour le Club Taurin Paul Ricard "Lou Razetaire» afin de lui permettre d'honorer les engagements pris pour l'organisation de la Féria 2010.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, après que Monsieur Vincent CARBONELL se soit retiré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 10.000 € au Club Taurin Paul Ricard, "Lou Razetaire" afin de lui permettre d'honorer les engagements pris pour l'organisation de la Féria 2010.

## **URBANISME** **Alain AQUILINA**

### **I - OPÉRATION C11 DU PLAN LOCAL D'URBANISME [P.L.U.].**

Dans le cadre de l'élaboration du Plan d'Occupation des Sols [P.O.S.] et ensuite de la transformation en Plan Local d'Urbanisme, une opération classée C 11 concernant l'aménagement du carrefour entre l'avenue de la Paix et l'avenue du Mas de Sapte avait été définie.

Cette opération inclut un garage appartenant à la famille GARCIA. ; Cette bâtisse, grevée d'inconstructibilité par le fait de son classement en opération programmée, à entraîné un refus de Permis de Construire pour l'aménagement d'un local Pizzeria et un bureau à l'étage. Suite à ce refus, la famille GARCIA a sollicité la suppression de cette opération C 11 pour libérer la constructibilité de ce bâtiment.

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme, présente au Conseil Municipal cette demande.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le maintien de cette opération. De plus, l'avenue du Mas de Sapte est actuellement en cours d'aménagement, le problème de la sécurisation de ce carrefour sera aussi étudié.

### **II - AVIS SUR LE SHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU PAYS DE L'OR. [S.CO.T.].**

Monsieur Alain AQUILINA, Adjoint à l'Urbanisme, informe le Conseil Municipal de l'évolution de la procédure d'élaboration du S.CO.T. du Pays de l'Or.

La demande d'élaboration du S.CO.T. se poursuit :

- En 2008 : un diagnostic territorial,
- Début 2009 : rencontre avec chacune des communes.

#### **⇒Réalisation et finalisation de 2 documents :**

##### **• Le P.A.D.D. :**

Il se fonde sur les enjeux de développement du Territoire, les équilibres entre les communes et l'articulation du territoire.

Il s'oriente vers la préservation des paysages structurants et l'aménagement valorisé des espaces de coupures d'urbanisation près de ces sites.

- vers l'accueil d'environ 13 000 habitants d'ici 20 ans,
- vers la maîtrise du développement urbain,
- l'amélioration des déplacements, transports, mobilité,
- la préservation du potentiel agricole,
- le développement d'un lieu économique concerté,
- la dynamisation de l'attractivité touristique,

- la valorisation du patrimoine matériel.

• **Le D.O.G.** :

Il décline avec le P.A.D.D. les grands objectifs de développement portant sur :

- orientations et organisation de l'espace,

- espaces, sites à protéger,

- équilibre espaces urbanisables naturels, agricoles, forestiers,

- objectifs relatifs à protection des paysages, prévention des risques, équilibre social de l'habitat, logements sociaux,

- cohérence urbanisation et dessertes des transports,

- équipement commercial, artisanal, localisation activités économiques.

• Il décline les objectifs du P.A.D.D. de façon OPERATIONNELLE, il sert de guide au développement des communes.

• Il est opposable au tiers.

### **III - VALLAT DES PRUNIER.**

Suite au blocage de la Z.A.C. des Châtaigniers du au refus de vendre des propriétaires, une étude a immédiatement été lancée sur la zone AUf, dite « Vallat des Pruniers ».

Cette étude d'urbanisme a été confiée au cabinet « GARCIA - DIAZ », à la « S.E.M. A.C.M.E.O. » et au bureau d'étude «SERI ».

Cette opération mérite une qualité architecturale en fonction des fortes pentes et de la vue sur le château de Castries, les deux cyprès ainsi que le littoral côtier, de plus, elle est grevée par de fortes contraintes en matière de ruissellement pluvial et malheureusement par le fait qu'elle est surplombée par une ligne moyenne tension rendant une partie notable du terrain inconstructible ou par d'énormes frais d'enfouissement.

Le bilan prévisionnel a donc été établi en fonction des ces contraintes, il dégage un total financier de dépenses d'environ 11.000.000 €, alors que les recettes estimées, en fonction des prix actuels et d'efforts nécessaires pour l'installation de jeunes ménages, à 7.000.000 € ; c'est un déficit d'opération d'environ 4.000.000 d'euros.

Il est bien évident qu'en l'état, cette opération n'est pas réalisable pour la Commune. Les propriétaires fonciers intéressés par la vente de ces terrains seront contactés pour les informer de ce problème.

### **IV - LOTISSEMENT COMMUNAL.**

Le projet d'aménagement de la Z.A.C. des Châtaigniers, suite au refus des propriétaires fonciers de vendre leur terrain au prix proposé par la Commune, est aujourd'hui arrêté.

De très nombreuses demandes émanant de jeunes ménages désirant rester ou s'installer sur la Commune, sont en instance [environ une centaine], il paraît opportun pour les satisfaire d'envisager d'autres pistes.

La réalisation d'un lotissement communal sur le dernier terrain disponible dans les Z.A.C. [Vallon, Entre Deux Bois, Couchant] permettrait à une partie de ces jeunes ménages d'accéder à la propriété.

La parcelle concernée, propriété de la défunte Madame Jeanne BASSAGET, née GLEYZE, cadastrée AL 18 b, d'une superficie de 8.643m<sup>2</sup>, dans la Z.A.C. du Vallon, en bordure de l'Avenue du Mas de Sapte pourrait recevoir une vingtaine de parcelles de faible densité.

Dans le dossier de la Z.A.C. du Vallon un élargissement de chaussée est d'ailleurs prévu sur ces terrains qui sont grevés des participations financières prévues à l'origine dans le cadre de la Z.A.C.

Ce projet de lotissement réactualisé, est d'ailleurs joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame le Sénateur-Maire, décide l'étude d'un lotissement communal sur la parcelle AL 18b, sollicite des Domaines, l'estimation financière de cette acquisition.

#### **V - ASSAINISSEMENT.**

Par délibération du 06 décembre 2004, la Commune avait sollicité le transfert de la compétence « Eaux Usées réseaux internes d'assainissement » au Syndicat Intercommunal des Eaux Usées du Salaison [S.I.E.U.S.] ainsi que le contrat d'affermage avec la C.G.E. [VÉOLIA].

Par arrêté préfectoral du 09 juin 2005, le Préfet de la Région Languedoc Roussillon, Préfet de l'Hérault, acceptait ce transfert.

Dans le cadre de la Convention passée avec le Syndicat Intercommunal des Eaux Usées du Salaison avec l'Agglomération Montpelliéraine pour le transfert de nos effluents vers MAERA, la Commune sollicite du S.I.E.U.S le transfert de la Compétence « Réseaux Internes d'Assainissement » à notre Commune.

Suite à ce transfert, une nouvelle convention sera passée avec la Société VEOLIA pour les prestations initialement transférées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, sollicite du Syndicat Intercommunal des Eaux Usées du Salaison, le transfert de la compétence des réseaux d'assainissement communaux à notre Commune.

#### **VI - PROGRAMMATION 2010.**

- Après discussion, propositions, 2 réunions [commission d'urbanisme - commission des travaux], bureau municipal etc.... le budget est proposé autour des réalisations mentionnées, documents financiers joints à la convocation.

- Pour l'urbanisme elle porte essentiellement sur les grands travaux :

[de l'avenue du Mas de Sapte, des acquisitions de terrain [MONIQUET - LE COZ - MARTIN], l'enfouissement des réseaux, l'espace Saint-Exupéry - Agorespace - l'accessibilité, l'aménagement d'espaces verts, signalétique, plantations, mobilier urbain, (Toutounet)...],

et les déplacements doux :

[Berges du Salaison, traçage de pistes cyclables et démarrage de processus, d'aménagement de ces voies, circuits de randonnée valorisant également les acteurs économiques du monde rural (Mas etc ....)].

**VII - ZONE AUe.** Il est fait régulièrement état de créations de bâtiments souhaités - d'habitat-d'aménagement d'établissements spécialisés - de sites sportifs ou destinés aux jeunes - maisons de retraite - salles associatives supplémentaires - espace jeunes - terrain synthétique - skate parc - programmes immobiliers complémentaires.....

Il paraît nécessaire, avant d'entreprendre un essaimage anarchique et une « Bruxellisation » de l'urbanisme qui pourrait s'avérer regrettable sur le long terme, de confier à un urbaniste de votre choix un projet d'aménagement cohérent et réfléchi qui pourrait porter sur la zone AUe en particulier sans exclure d'autres sites qui méritent encore réflexion (parcours sportif - espace école Bassaget- Médiathèque).

**TRAVAUX**  
**Alain HUGUES**

**I - « SQUARE / JARDIN DE LA MAIRIE » - AVENANTS.**

Monsieur Alain HUGUES, Adjoint aux Travaux, présente au Conseil Municipal les avenants à passer, dans le cadre des travaux d'aménagements du « Square / Jardin de la Mairie » :

<b>LOT N° 1</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>VOIRIE - RÉSEAUX HUMIDES : ENTREPRISE MALLET</u></b> <b><u>Total du Marché</u></b></p> <p><u>Objet de l'avenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suppression du piétonnier, côté mur de soutènement,</li> <li>- Réduction de l'épaisseur du béton de 16 à 10 cm,</li> <li>- Extension du réseau pluvial.</li> </ul> <p>. Montant du marché de base H.T. : .....159.731,93 €  . Montant des avenants précédents : .....0,00 €  . Nouveau montant du marché après avenant n° 1 total H.T. : .....<b>157.678,25 €</b>  . T.V.A. 19,6 % : ..... 30.904,94€  . Nouveau montant du marché T.T.C. après avenant n° 1 : ..... 188.583,19€</p>
<b>LOT N° 2</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>RÉSEAUX SECS : ENTREPRISE SPIE</u></b> <b><u>Total du Marché</u></b></p> <p><u>Objet de l'avenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Fourniture et pose de mini projecteurs encastrés en sol sur cheminement béton existant du centre.</li> </ul> <p>. Montant du marché de base H.T. : .....69.989,30 €  . Montant des avenants précédents : .....0,00 €  . Nouveau montant du marché après avenant n° 1, total H.T. : ... ..<b>71.661,60 €</b>  . T.V.A. 19,6 % : .....14.045,67 €  . Nouveau montant du marché T.T.C. après avenant n° 1 : .....85.707,27 €</p>
<b>LOT N° 3</b>	<p style="text-align: center;"><b><u>ESPACES VERTS : ENTREPRISE POUSSE CLANET</u></b> <b><u>Total du Marché</u></b></p> <p><u>Objet de l'avenant :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Modification de la taille des végétaux,</li> <li>- Plantation de 7 oliviers (hors fourniture),</li> <li>- Extension du réseau d'arrosage.</li> </ul> <p>. Montant du marché de base H.T. : .....17.399,50 €  . Montant des avenants précédents : .....0,00 €  . Nouveau montant du marché après avenant n° 1, total H.T. : ... ..<b>19.594,80 €</b>  . T.V.A. 19,6 % : ..... 3.840,58 €  . Nouveau montant du marché T.T.C. après avenant n° 1 : ..... 23.435,38 €</p>

## II - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE L'OR : DÉFINITION DE L'INTÉRÊT COMMUNAUTAIRE - VOIRIES.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal :

« Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Or a notifié à la Commune, par correspondance du 17 mars 2010, la délibération du Conseil Communautaire en date du 03 juillet 2009, par laquelle l'assemblée propose de modifier la définition de l'intérêt communautaire en ce qui concerne la voirie. »

La délibération précitée propose de compléter le classement établi sur la commune de MAUGUIO comme suit :

Portion de voirie dite de « La Route des Cabanes » (ancienne R.D. 172) comprise entre l'intersection avec le Chemin de Bentenac et la voie d'accès à la nouvelle station d'épuration, soit 846 mètres linéaires supplémentaires.

La volonté d'intégration de ce tronçon de voie dans le cadre de la voirie d'intérêt communautaire est motivée par la desserte d'un équipement intercommunal (station d'épuration de Mauguio).

Ce tronçon de voie est, à ce jour, dans un état d'entretien correct.

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'adopter la modification de la définition de l'intérêt communautaire ainsi présentée :
  - dans le cadre de compétence de la voirie communautaire adjonction du linéaire de voirie dite de la « route des cabanes » comprise entre l'intersection avec le chemin de Bentenac et la voie d'accès à la nouvelle station d'épuration, soit 846 mètres linéaires supplémentaires tel que figurant au tableau et plan ci-joints.
- de solliciter du représentant de l'Etat, la modification des arrêtés préfectoraux des 12 septembre 2006 et 12 avril 2007.

**CULTURE & COMMUNICATION**  
**Cécile PEREYRON**

**CULTURE**

### PROGRAMME DU MARCHÉ AUX FLEURS « DIMANCHE 09 MAI »

#### Horaires :

Ouvert de 9 heures à 18 heures.

A 12 heures, remise des prix du concours de cadres fleuris + apéritif printanier offert à la population

#### Emplacement :

Place et rue de l'Escolette

#### Exposants :

- Horticulteurs : Mme et Mr CARNOY, Mme et Mr LE GRAVERENS et OCCIPLANT.
- Métiers de bouche : gâteaux orientaux et parts de couscous, stands buvette et parts de pizza, vins, miel artisanal, fromages, huîtres, confitures artisanales

### **Animations :**

- Ateliers créatifs pour enfants de 15 h à 17 heures,
- Maquilleuse professionnelle, toute la journée,
- Jazz band jardinier les « Tom Sawyer » toute la journée,
- Ateliers de sculpture sur ballons.

## **COMMUNICATION**

### **PROGRAMMATION 2010.**

#### **Signalétique :**

- Panneaux d'entrée de ville (recto verso avec plan et informations municipales),
- Banderoles (2 nouveaux jeux sur structure amovible pour les entrées av du Salaison et Costières),
- Totems (aux couleurs de Saint-Aunès pour réunions, inaugurations, manifestations intercommunautaires...).
- A envisager : signalétique Mas vinicoles, Chemins de petite randonnée

#### **Plans :**

- Plan de ville papier (en cours de correction),
- Plan de ville pour panneaux de ville (sur support résistant au soleil, financé avec publicité + encart touristique pour s'adapter à la dimension du grand panneau sucette devant la salle polyvalente).

#### **Production papier :**

- Affiches (marché aux fleurs, cinéma plein air, bonnes vacances, bonne rentrée, journée des associations, un gros spectacle automne, marché de Noël, joyeuses fêtes),
- Flyers mensuels pour annoncer les manifestations municipales (base d'une distribution par mois/particularité de la distribution à l'Écoparc)
- Cartes de visites, cartes de vœux...
- Bulletin annuel (diminution des quantités de 1700 à 1600 maximum - 1300 + 150 Écoparc + 50 envois variés C.C.P.O., mairies amies... + 100 pour couvrir les demandes dans l'année)
- Il est proposé de remplacer le bulletin de mi-année (diminution des quantités à 1500 maximum) par des flashes d'information ponctuels.

#### **Nouvelles propositions :**

- Campagnes d'informations ponctuelles : services municipaux (déchetterie, encombrants, locations de salles, prêt de tables et chaises, services pour les séniors, services en ligne...) environnement (déjections canines, haies, débroussaillage...), budget de la commune, activités de la médiathèque (prêt de documents, ordinateurs, cours d'informatique, cercle de lecture adultes et ado, heure du conte, ateliers enfants, spectacles...),
- Livret du nouvel arrivant (pochette rassemblant plan, bulletin, historique...),
- Réédition de l'historique du village et d'un dossier de presse complet ,
- Plan de la « *Route des Vins Saint-Aunésois* » avec signalétique mas vinicoles,
- Plan des chemins de petites randonnées (avec circuits piétons et vélos...).

#### **Production audiovisuelle :**

- Diaporama de fin d'année,
- Mise à jour et enrichissement du Site Internet.
- Nouvelle proposition : DVD de présentation du village en photos (pour nouveaux arrivants, vip...)

#### **Divers :**

- Journée d'accueil du nouvel arrivant,
- Communication des Inaugurations,
- Tirage de photos aériennes récentes pour la Salle du Conseil.

## **DIVERS**

### **CONVENTION D'ARCHIVAGE POUR LES DOCUMENTS ANTÉRIEURS A 1983 ET POSTÉRIEURS A 1982.**

Madame le Sénateur-Maire propose au Conseil Municipal de faire appel à la Mission Archives 34 pour assurer le classement et l'archivage de ses archives anciennes et modernes (documents antérieurs à 1983 et postérieurs à 1982).

A cet effet, les deux conventions entre le Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault et la Commune de Saint-Aunès doivent être signées.

Madame le Sénateur-Maire donne lecture de ces conventions,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Madame le Sénateur-Maire à signer les conventions précitées.

**L'ORDRE DU JOUR ÉTANT ÉPUISÉ  
LA SÉANCE EST LEVÉE À 23 H 30.**